

RETEX Incendie d'immeuble

Espl. Hauvette, Chantepie. 19 avril 2015



Service Départemental
d'Incendie et de Secours
d'Ille-et-Vilaine

2 rue du Moulin de Joué
BP 80127
35701 RENNES Cedex 7
Tél : 02 99 87 65 43
Fax : 02 99 87 65 44

DIRECTION DES OPERATIONS
SERVICE METHODES OPERATIONNELLES ET RETEX

25 juin 2015



Sommaire



SYNTHESE DE L'ÉVENEMENT	5
<u>PARTIE 1 – DESCRIPTION DE LA SITUATION OPERATIONNELLE</u>	7
1 . SITUATION	7
2 . CONTEXTE	9
3 . CHRONOLOGIE DES FAITS	9
<u>PARTIE 2 – IDENTIFICATION DES ENJEUX</u>	13
<u>PARTIE 3 – ANALYSE DES ACTIONS MENEES</u>	15
<u>PARTIE 4 – IMPLICATION DES SERVICES PARTENAIRES</u>	21
<u>PARTIE 5 – BILAN ET ORGANISATION DU RETOUR A LA NORMALE</u>	23
<u>PARTIE 6 – POINTS FAVORABLES AU BON DEROULEMENT DE L'OPERATION</u>	24
<u>PARTIE 7 – POINTS DEFAVORABLES AU BON DEROULEMENT DE L'OPERATION</u>	25
<u>PARTIE 8 – PLAN D'ACTIIONS</u>	26



Photo n°1 : Vue de la façade nord et du préau brûlés

Synthèse de l'événement



Le dimanche 19 avril à 21h25, le CTA-CODIS reçoit un appel pour signaler un feu de scooter sous un porche. Le FPTL de Rennes Le Blosne est engagé. Quelques minutes plus tard, de nombreux appels signalent un feu d'habitation à la même adresse. Le CTA-CODIS déclenche alors 2 groupes incendie et un VSAV en renfort.

Dix minutes plus tard, d'autres renforts sont engagés : 1 BEA, 2 VSAV, 1 VLOS, 1 groupe commandement colonne.

A l'arrivée du FPTL, les flammes jaillissent du rez-de-chaussée jusqu'au 4^e et dernier étage sur la façade nord. Plusieurs personnes se manifestent sur des balcons façade sud. Le FPTL procède à la mise en sécurité d'une victime au 2^e étage et de deux victimes au 4^e étage à l'aide de l'échelle à coulisse prolongée de l'échelle à crochets. Les victimes, mises à l'abri à l'arrière du bâtiment, seront recueillies par l'EPS puis conduites au PRV.

Dès son arrivée, le chef de colonne réalise un point de situation avec les 4 chefs de groupe présents, prend le COS et active le PCC en déterminant 3 secteurs :

- Le secteur « incendie Esplanade » met en œuvre une LDMR 500 à chaque étage par les communications existantes et une LDMR 500 sur l'échelle aérienne soit 5 LDMR 500. La propagation du feu est stoppée.
- Le secteur « incendie Arrière » procède à l'évacuation des victimes à l'arrière du bâtiment et à l'établissement d'une LDMR 500 en attente pour anticiper une éventuelle propagation.
- Le secteur « secours à personnes » prend en charge 7 UR et une quarantaine de personnes sont présentes au point de rassemblement des victimes dans une tension palpable.

Le chef EMOD prend le COS et demande le PCM pour poursuivre la suite de l'intervention : prise en charge des victimes, parfaire l'extinction de l'incendie et sécuriser l'immeuble pour permettre aux habitants de récupérer certains effets personnels.

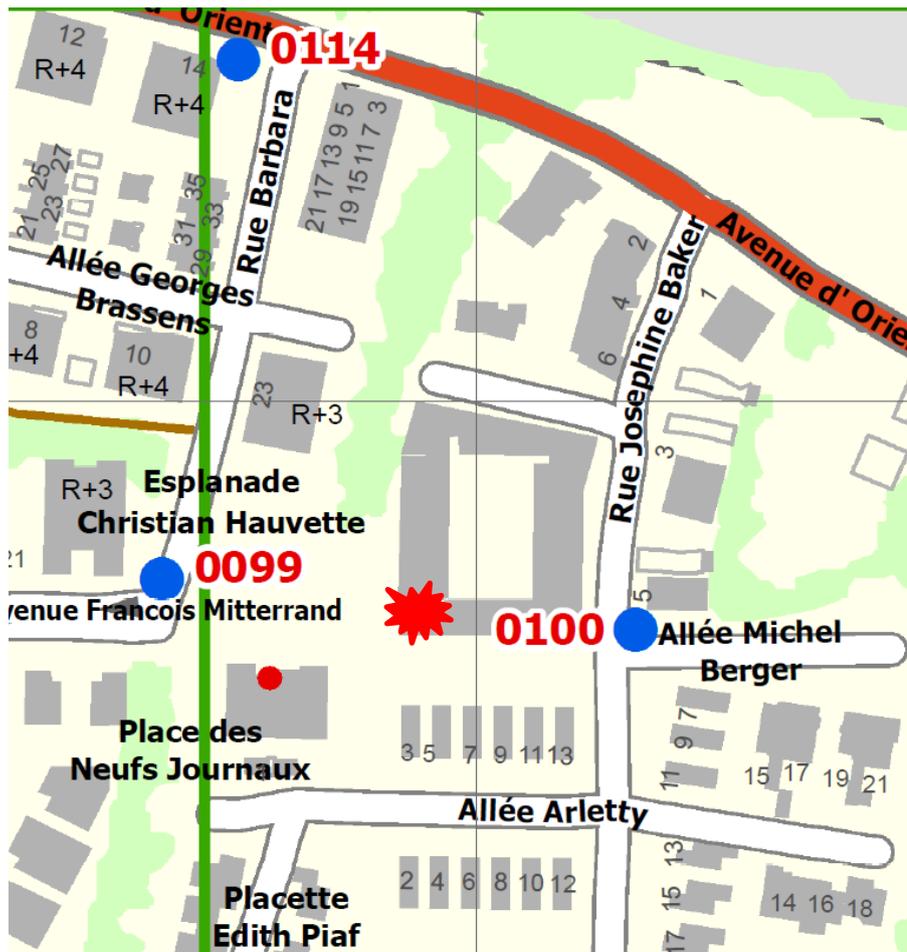


Figure n°1 : Plan de la zone d'intervention



Photos n°2 et 3 : Entrée de l'immeuble (façade ouest) et patio intérieur

PARTIE 1 – DESCRIPTION DE LA SITUATION OPERATIONNELLE



1 . Situation

1- Type de sinistre

Il s'agit à l'origine d'un incendie volontaire de scooter, alimenté par des palettes de bois sous le porche d'un immeuble. En quelques minutes, l'incendie se propage à la façade du bâtiment puis à l'intérieur de l'immeuble.

2- Zone d'intervention

a- La zone

L'esplanade Christian Hauvette est de construction récente et se situe sur la commune de Chantepie. Elle offre une accessibilité par l'avenue François Mitterrand à l'ouest, l'avenue d'Orient au Nord qui dessert les rues Barbara et Joséphine Baker.

b- L'immeuble

L'immeuble est un R+4 à usage d'habitation classé 2^e famille, les deux derniers étages formant un duplex. Il est composé de 87 logements au total, livrés en novembre 2012, et d'un parking sous terrain. Tous les logements sont traversant et offrent une vue sur un patio central couvert de 720 m². Des coursives en acier sur support béton, avec des platelages de cheminement en lames de bois permettent d'accéder aux logements. Les portes palières en communication avec la serre sont pare-flammes ¼ h.

Devant l'immeuble se trouve un préau de 100 m² constitué de lames de bois M3 au sol, aux murs et au plafond (volume 4,6 m³). Le bois épais ne permet pas de développer un feu à cinétique rapide avec des points chauds de puissance limitée mais il constitue un potentiel calorifique important qui se libère en cas de foyer puissant.

La façade verticale devant l'entrée est doublée de polystyrène revêtu d'un enduit minéral posé sans recoupement vertical (volume 14,4 m³). Sur le toit se trouve une chaufferie au gaz.

Le parti architectural consistant à couvrir le patio central pour le transformer en serre bioclimatique n'étant pas prévu par le règlement, une dérogation au Code de la Construction et de l'Habitation a été demandée à la préfecture. Le SDIS a été consulté par le service instructeur des permis de construire de Rennes Métropole et a rendu un avis favorable le 5 février 2007.

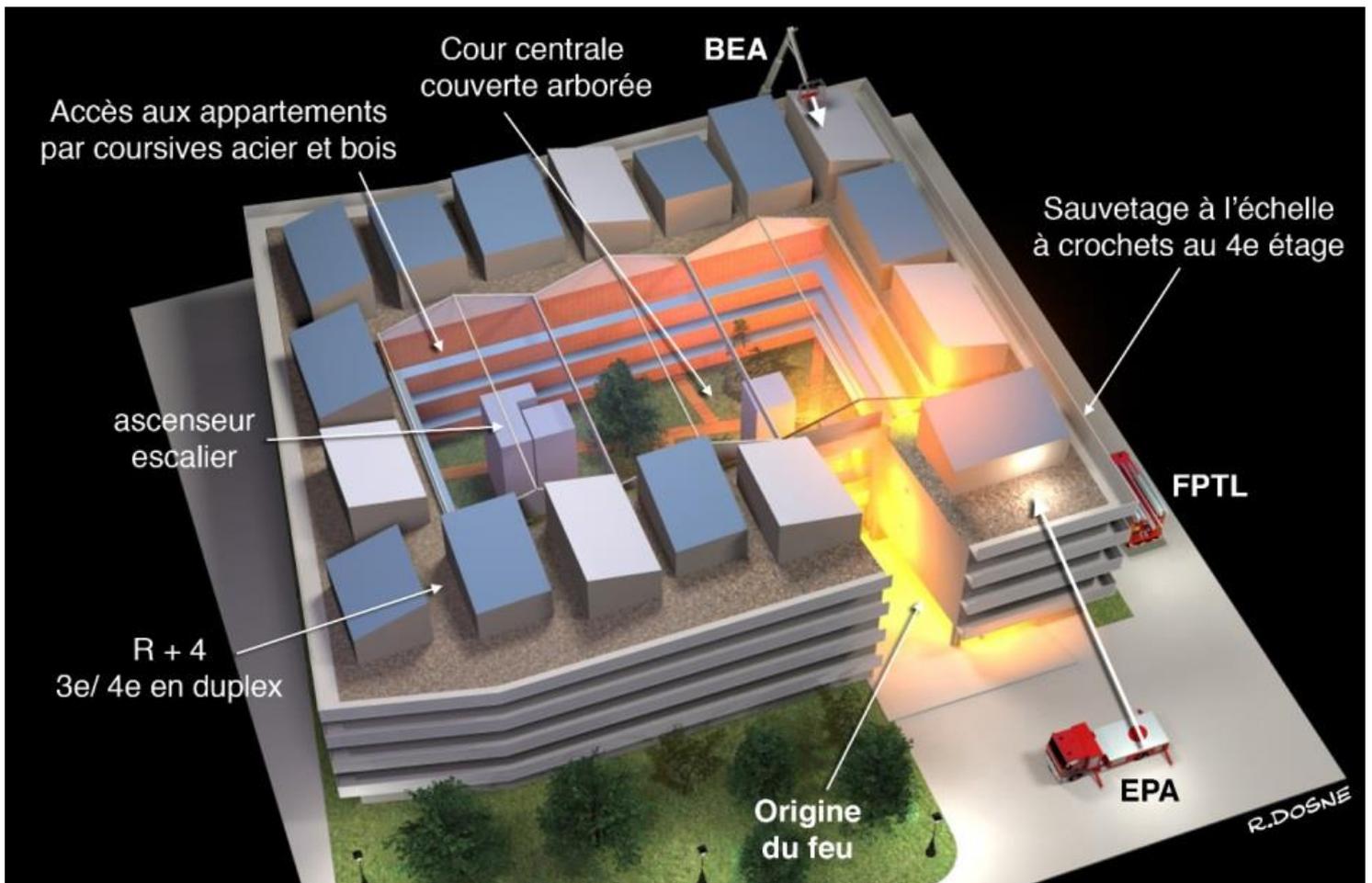
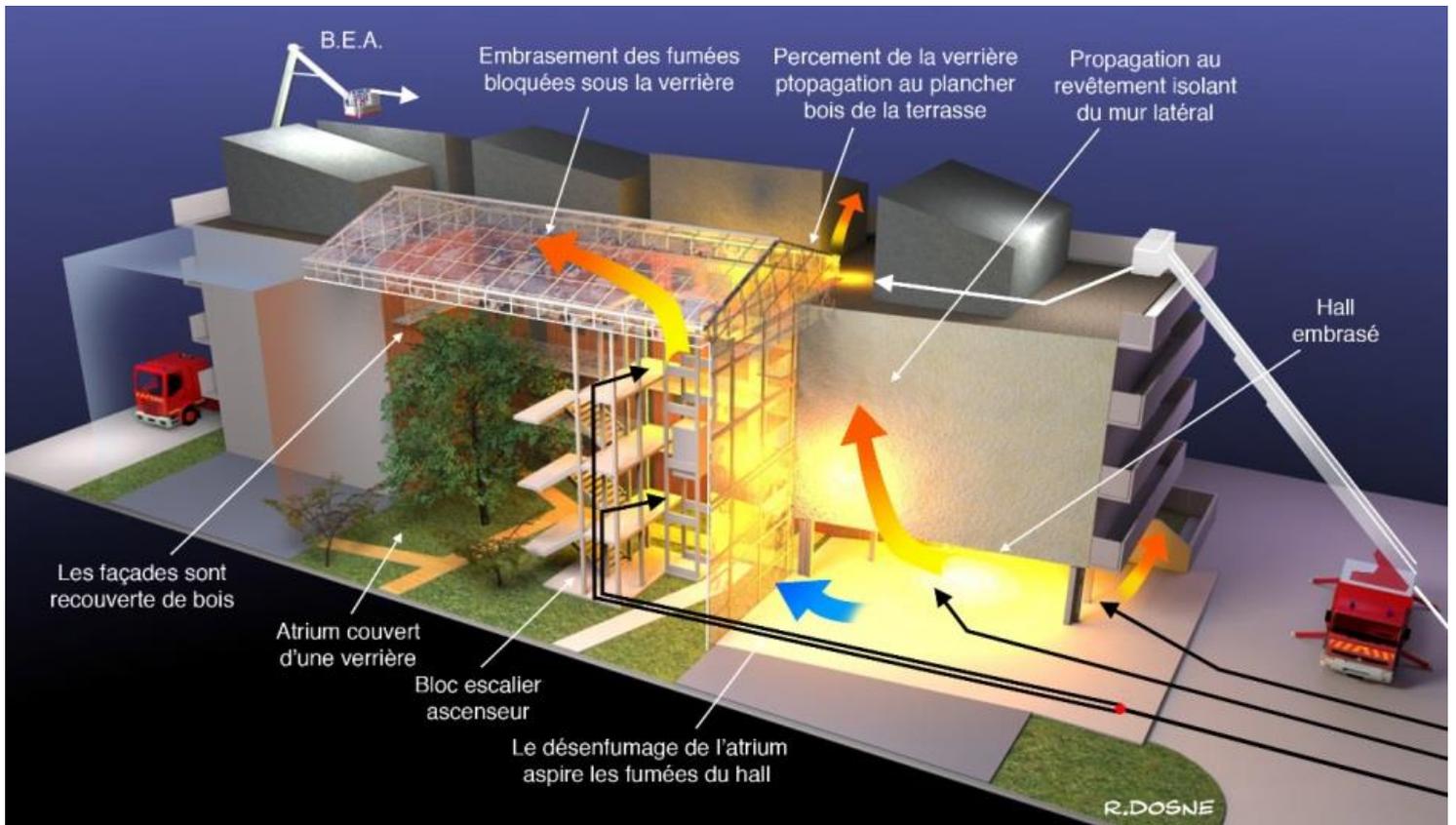


Figure n°2 : Schéma de l'éclosion de l'incendie

Dérogations et compensations :

- Les coursives ne sont pas stables au feu ½ heure. Cela est compensé par leur non superposition, leur cheminement sur tout le périmètre de la serre reliant les deux escaliers opposés et leur écartement des façades (2 mètres environ).

- Les parois entre les logements et la serre ne sont pas coupe-feu ½ heure au niveau des fenêtres. Cela est compensé par le désenfumage de la serre (au 1/15^e) asservi à une détection automatique, matériaux de façade M2 ou en bois, C+D > 1,10 m, allèges de fenêtres coupe-feu et des revêtements de plafonds de coursives M2 ou en bois. D'autre part, l'ensemble des logements est accessible au secours.

- Les escaliers de la serre ne sont pas encloués. Cela est compensé par le désenfumage de la serre asservi à une détection automatique et deux escaliers opposés.



2 . Contexte

L'incendie se déroule en début de soirée, il fait déjà nuit mais les personnes logées dans l'immeuble ne dorment pas. Il ne pleut pas et la température ambiante est un peu fraîche (aux alentours de 10 °C), il n'y a pas de vent.

3 . Chronologie des faits

1- Ecllosion de l'incendie

Une ou plusieurs personnes mettent le feu à un scooter sous le préau de l'immeuble Eden Square. Des palettes en bois sont ajoutées pour attiser le feu. Plusieurs requérants se trouvent sur les lieux et constatent, impuissants, le développement du feu. Ce dernier s'alimente du bois qui l'entoure sur les parois du préau, faisant l'effet d'un four, puis gagne le polystyrène en façade. Le rayonnement est intense, des escarbilles jonchent le sol et participent à la progression du foyer.

Un habitant de l'immeuble ouvre la porte de l'extérieur pour s'y réfugier. L'ouverture de la porte entraîne suffisamment de fumée à l'intérieur du patio pour déclencher le détecteur de fumée qui s'y trouve. Le désenfumage, asservi à ce détecteur, entraîne automatiquement l'ouverture de vantelles latérales en verre. Elles donnent directement sur le patio devenu foyer.

Le désenfumage produit alors l'inverse du résultat souhaité : la fumée s'engouffre dans le patio et gagne très rapidement l'ensemble des étages grâce au courant d'air ascendant. Sous l'effet de l'oxygène apporté par toutes les vantelles ouvertes, les fumées s'embrasent. Le feu en plein développement se nourrit ensuite des combustibles du patio (coursives en bois notamment), mais le potentiel calorifique dans la serre étant réduit, la propagation horizontale a été limitée. D'autre part, les gaz chauds sont également évacués vers l'extérieur grâce au désenfumage.

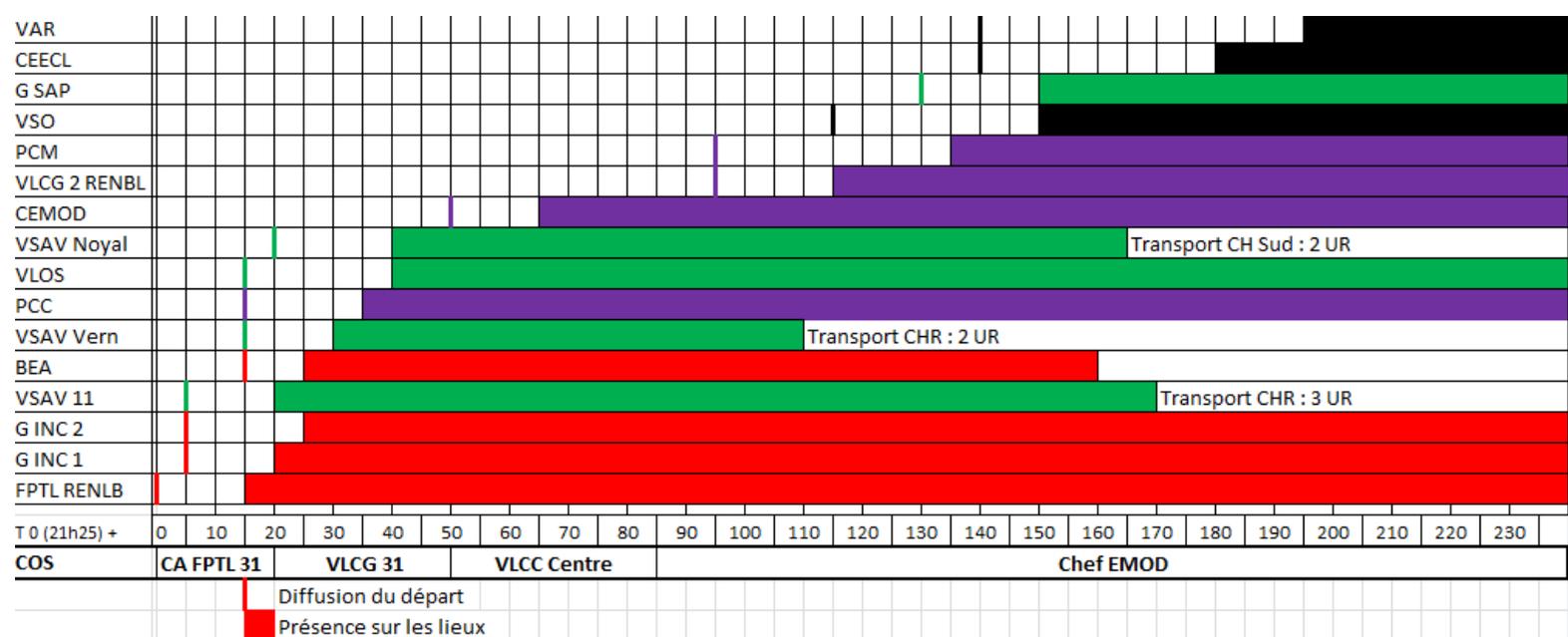


Figure n°3 : Engagement des moyens

2- Engagement des moyens



Le premier appel parvient au CTA-CODIS à 21h24. Il fait état d'un feu de scooter. Le requérant est calme et, malgré le questionnement de l'opérateur CTA, rien ne laisse présager d'une éventuelle propagation. Un deuxième appel signale le même feu quelques secondes plus tard. Le CTA engage le FPTL Rennes Le Blosne à 21h25 pour « feu de cyclo sous préau en bois ».

Quatre minutes plus tard, plusieurs appels parviennent au CODIS pour signaler un feu dans les étages de l'immeuble Eden Square et des personnes qui se signalent aux fenêtres. Le CTA-CODIS engage à 21h29 un groupe incendie puis un deuxième. Sont ensuite déclenchés des moyens sanitaires et de commandement.

3- Synthèse des messages de renseignement (retranscription fil de l'eau)

GH	Origine	Destinaire	Message
2137	VLCG RENBL	CODIS	En présence d'un grand foyer, grand panache de fumées noires à l'approche du lieu d'intervention
2143	CODIS	Tous engins	A tous les engins, à tous les engins pour la commune de CHANTEPIE, le point de rassemblement se situe Avenue d'Orient
2158	VLCG RENBL	CODIS	Feu d'origine rez-de-chaussée avec un axe de propagation vertical et qui attaque les étages. Propagation qui s'est opérée à plusieurs niveaux. Actuellement, percée au 3 ^e et 4 ^e étage sur un duplex. Sauvetage d'une personne handicapée qui était bloquée au 3 ^e étage. Sauvetage de 2 personnes par les terrasses par l'échelle de SAINT GEORGES à l'opposé du feu actuellement réfugiées sur les terrasses. Etablissements en cours : une LDMR au rez-de-chaussée et une au 4 ^e et 3 ^e lance en cours d'établissement. PRV au niveau de la place, chef d'agrès VSAV St-Georges a été missionné : une victime UR qui est dans l'ambulance. Le feu est en diminution, éteint au rez-de-chaussée, cantonné au 4 ^e étage pour l'instant. 2 ^e UR à prendre en charge. Les fluides sont coupés
2213	VLCC CENTRE	CODIS	Commune de CHANTEPIE, Esplanade HAUVETTE, je confirme le précédent message Chef de Groupe. Le feu intéresse un bâtiment d'habitation R+4. feu d'origine rez-de-chaussée avec risque de propagation au 4 ^e étage. 4 victimes. Mise en place de 2 secteurs Incendie, 1 secteur SAP, je confirme les moyens engagés et je prends le COS.
2244	PCC CENTRE	CODIS	Message numéro 1 Origine : Chef de Colonne destinataire : CODIS, groupe horaire : 2240. Je suis Esplanade HAUVETTE à CHANTEPIE. Je vois un feu dans un immeuble R+4 à usage d'habitation. Feu ayant pris au rez-de-chaussée. Propagation verticale – feu au rez-de-chaussée éteint. Le foyer se trouve dans le plancher bois entre R+3 et R+4. Je fais 3 secteurs 1 secteur Incendie Esplanade : 1 FPT, 1 EPS – 2 LMDR en manœuvre. Un secteur incendie arrière : 1 BEA, 1 EPS, 1 FPT- 2 LDMR en manœuvre - 2 LDMR. Un secteur SAP : 9 victimes dont 2 UR : Homme 68 ans à mobilité réduite et une F 66 ans 7 impliqués en cours de bilan. Sur les lieux monsieur le maire police, EDF, GDF, SMUR, Chef EMOD. Poursuivons reconnaissance.
2253	PCC CENTRE	CODIS	Homme 68 ans et femme de 66 ans, 2 personnes intoxiquées qui sont transportées par le VSAV VERN sur le CHR. Le Chef EMOD prend le COS et demande le PCM. Le secteur arrière devient Joséphine Baker.
2320	PCC CENTRE	CODIS	Je prévois beaucoup de difficultés à reloger. 9 impliqués dont 5 UR, dont deux enfants, et 4 adultes sans gravité. Les 2 enfants seront transportées ultérieurement avec le 3 ^e adulte UR. Je demande un groupe SAP.
2345	PCC CENTRE	CODIS	Message numéro 2, GH 2345. Origine COS, destinataire CODIS 35. Le feu intéressait 6 logements sur 3 niveaux dans bâtiment de 40 logements. Feu éteint. Bilan sanitaire : 7 UR dont 5 déjà évacuées par les VSAV, 11 impliqués. Environ 30 personnes privées d'électricité je demande VAR et Berce Eclairage. Je renvoie FPTL, EPS SAINT GEORGES, FPTSR et BEA BEAUREGARD fin de message
0112	PCM	CODIS	Ensemble des reconnaissances ont été effectuées au niveau des logements. Le bâtiment est divisé en 2 : aile Nord a été complètement réhabilitée, tout le monde est rentré dedans et aile Sud évacuée. Les habitants ont été pris en charge par les familles, une seule famille qui a été prise en charge par la mairie. Je renvoie tous les moyens sauf le FPTSR du BLOSNE qui reste pour fuite d'eau au rez-de-chaussée.

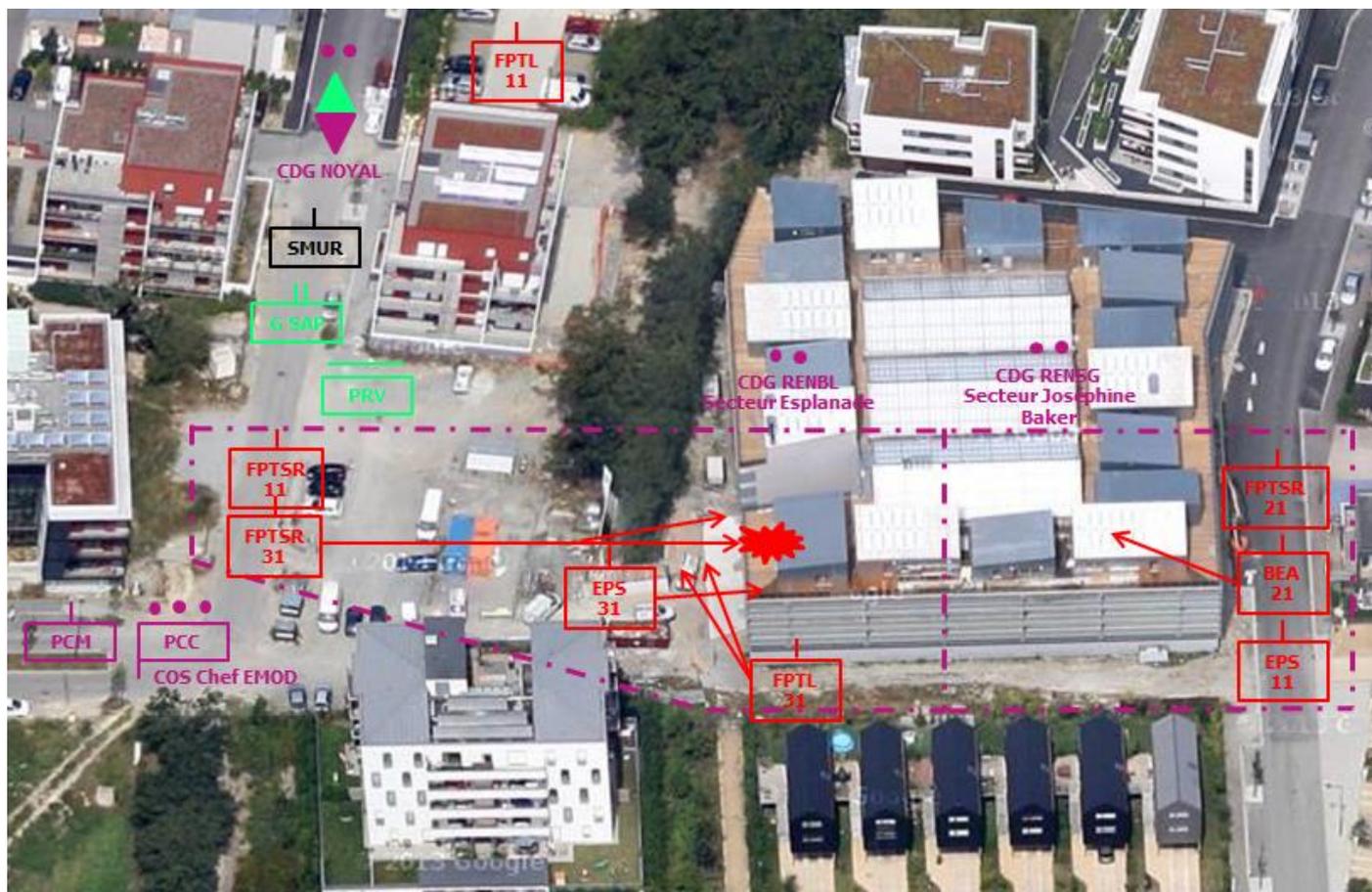


Figure n°4 : Situation Tactique au plus fort de l'intervention (22h45).

PARTIE 2 – IDENTIFICATION DES ENJEUX



Les enjeux ont été successifs au long de l'intervention.

Le 1^{er} COS, chef d'agrès :

- Limiter le nombre de victimes
- Limiter la propagation du foyer

Le 2^e COS, chef de groupe :

- Identifier la structure bâimentaire et déterminer une tactique d'attaque
- Limiter l'aggravation de l'état des victimes

Le 3^e COS, chef de colonne :

- Sectoriser les moyens sur les lieux et les renforts
- Assurer l'extinction du sinistre

Le 4^e COS, chef EMOD :

- Assurer la communication aux élus et médias
- Permettre un relogement des sinistrés et une réintégration dans les appartements pour les impliqués



Photo n°4 : Incendie à l'arrivée des secours

PARTIE 3 – ANALYSE DES ACTIONS MENEES



Départ de feu : 21h24

A 21h24, le premier appel pour feu de scooter parvient au CTA-CODIS. Une minute plus tard, le FPTL RENBL est déclenché au 21 avenue François Mitterrand à Chantepie et prend le réseau à 21h28. Dans le même temps, d'autres appels arrivent au CTA-CODIS qui engage à 21h29 des renforts incendie (2 groupes) Esplanade Christian Hauvette à Chantepie.

Le CODIS, submergé d'appel (50 appels en 10 minutes), ne signale pas au FPTL RENBL que d'autres engins sont engagés sur son intervention. Le Chef d'agrès FPTL RENBL entend à la radio le départ des autres engins et voyant un panache de fumée, indique au CODIS qu'il délaisse son intervention pour se rendre sur l'incendie, qui finalement relevait de la même intervention. Au CODIS, les opérateurs qui sont sur leur temps de repas sont rappelés pour gérer l'afflux massif d'appels.

Arrivée sur les lieux du FPTL : 21h40

A l'arrivée sur les lieux du FPTL RENBL, les badauds ont enlevé les plots amovibles pour permettre l'accès des secours. Le FPTL RENBL ne passe pas sa présentation sur les lieux au CODIS et stationne façade sud du bâtiment. Le feu est en plein développement, les flammes dépassent le 4^e et dernier étage sur la façade nord. Une femme enjambe un balcon au 2^e étage (façade sud) et le chef d'agrès à la notion d'une personne handicapée au 4^e.

Le CA confie au BAT la mission d'attaquer le foyer pour diminuer l'intensité du feu par l'établissement d'une LDNR 500 établie directement sur l'engin.

Le BAL se voit confier la mission de mettre en sécurité la femme au 2^e étage par l'échelle à coulisse puis la personne handicapée et un homme au 4^e étage en prolongeant l'échelle à coulisse par celle à crochets. Les personnes sont amenées du côté de la façade non impactée par l'incendie (façade est). Les autres habitants sont descendus par leurs propres moyens via l'escalier.

La reconnaissance du chef d'agrès est limitée par le rayonnement intense du foyer qui a gagné le polystyrène. Aucun message d'ambiance n'est passé, les renforts arrivent juste après.

Arrivée des 1^{ers} renforts : 21h45

Le détachement du Blosne observe un panache de fumée à l'approche de l'intervention, le chef de groupe le signale au CODIS par radio. Le CODIS fixe le CRM avenue d'Orient.

Les premiers engins de renfort s'engagent d'eux-mêmes sur la zone d'intervention et prennent contact avec le CA du FPTL RENBL. Le CA EPS RENSG reçoit la mission de faire le tour de l'immeuble pour se positionner façade Est et récupérer les personnes mises en sécurité. Les victimes sont acheminées une à une au PRV.



Photo n°5 : Engagement d'un binôme par les coursives



Le CA FPTSR RENBL reçoit la mission d'alimenter le FPTL RENBL. Le CA EPS RENBL reçoit la mission de se mettre en station sur la façade de l'immeuble pour une mission incendie. A l'arrivée du chef de groupe RENBL sur l'intervention, un requérant connaissant les lieux lui indique la configuration particulière de l'immeuble.

Le CDG RENBL réalise une reconnaissance visuelle, tente de passer un message radio par son portatif mais la communication ne s'établit pas. Il prend le COS et donne ses missions :

- Confirme les actions menées par les 1^{ers} engins et s'assure de la coupure des fluides
- Répercute les informations récoltées sur le bâtiment aux CA engagés
- Active un PRV sur l'esplanade en désignant le CA du VSAV 11 RENSG comme chef de secteur SAP. Demande à l'infirmière VLOS de réaliser un tri des victimes en fonction de leur état avec le SMUR et à disposition du chef de secteur
- Demande un point de situation hydraulique au CA FPTSR RENBE
- Réalise une sectorisation façade Est/façade Ouest avec un OCT déjà fixé par les canaux pré-affectés pour chacun des engins rennais
- Transmet un message de renseignement non structuré au CODIS via le téléphone portable (question-réponse avec l'opérateur CODIS) à t + 15 minutes.

Dès le premier message, le CODIS active sa salle de crise et déclenche l'astreinte.

L'action de la première LDMR 500 est efficace et permet de rabattre les flammes léchant la façade. Le BAT FPTL RENBL pénètre ensuite dans le patio pour réaliser l'extinction au rez-de-chaussée par l'intérieur. Le feu est déjà passé aux coursives des étages supérieurs, la LDMR de plain-pied ne permet pas de couper la propagation verticale. Le feu se situe à tous les étages sans qu'il soit possible de déterminer exactement son ampleur et sa localisation précise.

A son arrivée, le CDG RENSG se met à disposition du COS et se voit attribuer le secteur arrière. Il communique à la voix principalement avec ses CA.

Le secteur esplanade nécessite l'engagement de nombreux binômes : plusieurs personnels changent de chef d'agrès. Une partie des binômes modifie son canal tactique en adéquation avec leur nouveau chef d'agrès mais une autre partie reste en communication avec leur chef d'agrès d'origine.

Le BAT FPTSR RENSG est mis à disposition du FPSTR RENBE pour mener les reconnaissances au 1^{er} étage.

Le BAL FPTSR RENSG établit une LDMR 500 dans l'EPS RENBL avec pour mission extinction du foyer au 4^e étage et reconnaissance dans les appartements. Le CA EPS les accompagne dans la reconnaissance, le trinôme réalise l'ensemble des reconnaissances. Ils rencontrent à ce niveau un autre binôme qui vient d'accéder par les communications existantes.

Les engins d'incendie ont engagé une LDMR 500 sur chacun des quatre niveaux. A ce moment, il existe toujours un doute sur de potentielles victimes qui ne seraient pas sorties de leur appartement. Chacun d'entre eux sera reconnu.

Les chefs d'agrès rendent compte régulièrement de leurs actions aux chefs de secteurs mais l'incertitude sur la localisation du foyer persiste un long moment.

Sur la façade Est, le BEA mène des reconnaissances en toiture et le FPTSR RENBL établit une LDMR 500 à sec dans la nacelle en anticipation d'une progression du feu en toiture.



Photo n° 6 : Poste de Commandement de Colonne



Arrivée du Poste de Commandement Colonne : 22h00

Dès son arrivée, le chef de colonne fait le point avec l'ensemble des chefs de groupe qui se trouvent au même endroit. Il confirme les actions engagées et sectorise l'intervention en 2 secteurs géographiques : secteur incendie esplanade, secteur incendie Joséphine Baker et un secteur fonctionnel : secteur SAP. L'incendie est maîtrisé vers 22h50 mais l'information n'est pas relayée au CODIS. Les coursives sont identifiées comme instables (les caillebotis en bois ayant brûlé, il n'y a plus de résistance mécanique), les personnels redoublent de vigilance quant aux accès aux appartements.

Sur le secteur SAP, les victimes affluent et de nombreux impliqués se massent autour des VSAV. L'infirmière VLOS demande au chef de secteur SAP de placer les VSAV en épi alors que la disposition actuelle permet l'arrivée en renfort d'autres engins. Les engins sont laissés tels quels. L'infirmière VLOS part avec une équipe secouriste dans un appartement, sans l'indiquer au chef de secteur et sans être contactable. La tension monte au niveau du PRV d'autant qu'un début de bagarre éclate avec des suspects appréhendés par la police, menaçant les équipages secouristes. La police neutralise rapidement la situation. Chaque victime est vue par le médecin SMUR sur les lieux. Aucune victime ne nécessitant une évacuation immédiate, les victimes restent en attente dans les VSAV.

Le CODIS ayant déclenché l'équivalent d'un groupe SAP mais sans chef de groupe, le chef de secteur SAP, chef d'agrès, se retrouve à gérer de nombreux moyens : 3 VSAV, 1 VLOS, 1 SMUR tandis que les blessés affluent et que les impliquées se massent près du PRV. Le chef de Colonne décide alors de basculer son officier renseignement comme chef de secteur SAP, privant le PCC d'officier renseignement.

Prise de COS du Chef EMOD : 22h50

Le Chef EMOD prend le COS et demande l'engagement du PCM sans montée en puissance PC de site. La situation est stabilisée sur les secteurs incendie (feu éteint à 23h45) mais le secteur SAP reste sous tension. Les impliqués se plaignent du froid mais aucune salle n'est trouvée pour les abriter (la salle la plus proche se situe à 2 km). Les secouristes se trouvent rapidement à court de couvertures de survie alors que la malle « rave-party » du VLOS ne contient pas le stock de couvertures prévu. Le VLOS effectue un aller-retour à la pharmacie de la DDSIS pour aller en chercher (seule personne à détenir la clé avec le Médecin-Chef). Monsieur le Maire sollicite à plusieurs reprises des chefs de secteur portant la chasuble COS tandis que le COS ne porte pas de chasuble.

Aucun message de situation n'est passé entre 23h45 et 1h12 et à aucun moment le canal commandement est utilisé (les messages de situation sont passés par téléphone).

A 23h30 émerge la problématique de réintégration des impliqués dans leurs appartements. Les binômes des fourgons assurent la protection de la zone d'accès aux logements (verres cassés). Les sinistrés sont pris en compte et systématiquement tenus au courant de la situation. C'est étage par étage que les habitants, accompagnés de sapeurs-pompiers, regagnent leur logement pour y récupérer des affaires.



Photo n°7 : Point de Rassemblement des Victimes

PARTIE 4 – IMPLICATION SERVICES PARTENAIRES

DES



1- Police

Trois équipes de police ont été dépêchées sur les lieux de l'intervention. La police a tenu les missions qui lui ont été confiées : rassembler et maintenir l'ensemble des impliqués au PRV, éloigner les badauds.

La police a appréhendé un suspect au début de l'intervention. Cela a généré une tension au niveau du PRV : un début de bagarre a été signalé par le chef de secteur SAP et il a été ressenti une agressivité envers les policiers et les sapeurs-pompiers. La réactivité des forces de l'ordre a permis de rapidement canaliser la tension.

2- SAMU

Une équipe SMUR a été engagée par le CRRRA 15 de sa propre initiative après avoir été informé par le CODIS d'un feu d'immeuble avec victime. L'équipage SMUR s'est mis à disposition du chef de secteur SAP et a réalisé un bilan sur chacune des victimes. Leur état n'inspirant pas d'inquiétude, les victimes ont été évacuées non médicalisées par groupe de 2 ou 3 par VSAV. La prise en charge des victimes a été accomplie avec une bonne coordination entre le chef de secteur SAP et l'équipage SMUR.

3- Elus

Monsieur le Maire de Chantepie, Directeur des Opérations de Secours, était présent dès les premières minutes jusqu'à la fin de l'intervention. Les points de situation avec lui étaient réguliers. Sa présence a permis une prise en compte de l'ensemble des impliqués.

4- ERDF/GRDF

Leur disponibilité a permis un retour immédiat sur les coupures des fluides et sur le rétablissement partiel de ceux-ci sur la partie non sinistrée.

5- Croix Rouge

Un binôme de secouristes de la Croix Rouge s'est présenté spontanément au PCM pour proposer leur concours et leur matériel (tentes et lits d'appoint) pour aider à la prise en charge des impliqués. Les solutions de relogement ayant été trouvées, cette option n'a pas été retenue.



Photo n°8 : Façade en polystyrène et préau après l'incendie

PARTIE 5 – BILAN ET ORGANISATION DU RETOUR A LA NORMALE



1- Moyens humains et matériels engagés

Au total, 74 sapeurs-pompiers ont été mobilisés soit :

- Incendie : 1 FPTL, 1 BEA, 2 groupes INC
- Sanitaire : 2 groupes SAP
- Commandement : 1 groupe commandement colonne, 1 PCM, 1 VL CEMOD
- Soutien : 1 VSO, 1 CEECL, 1 VAR, 1 VPHV

2- Conséquences sur les personnes

11 personnes ont fait l'objet d'un bilan secouriste et une cinquantaine de personnes ont été évacuées de leur domicile le temps de l'intervention des secours. Trente d'entre elles n'ont pu regagner leur logement : une seule famille a été hébergée par la mairie, le reste ayant trouvé refuge chez des proches.

Au total, 7 personnes ont été évacuées en urgence relative (inhalation de fumées) à l'hôpital dont : 2 enfants de 5 et 6 mois et une personne à mobilité réduite.

3- Conséquences sur les biens

Trois appartements ont été totalement détruits ainsi que le patio et une partie de la façade de l'immeuble. Les dégâts sont estimés à plus d'un million d'euros pour les seules parties communes (source Ouest France).

PARTIE 6 – POINTS FAVORABLES AU BON DEROULEMENT DE L'OPERATION



1- Aspects organisationnels

- Anticipation du CODIS sur la montée en puissance, avec utilisation des groupes constitués et positionnement d'un CRM
- Recouverture opérationnelle ayant été effectuée rapidement
- Bons points de situations du CODIS à l'EMOD et aux partenaires
- Positionnement des engins garantissant l'accès aux renforts
- Réaffectation des équipages dans différents secteurs effectué sans difficultés
- Positionnement physique du COS toujours au même endroit
- Sectorisation de l'intervention lisible et OCT figé
- Soutien opérationnel et sanitaire mis en place

2- Aspects environnementaux

- Intervention réalisée en début de soirée
- Trois façades accessibles aux échelles aériennes
- L'incendie n'a pas nécessité de déblai
- Réseau hydraulique suffisant

3- Aspects humains

- Très bonne coordination avec l'ensemble des services partenaires.
- Action bénéfique de la police sur le regroupement des impliqués et les badauds
- Pragmatisme de l'équipe SMUR au PRV
- Bonne prise en compte des impliqués qui ne sont pas laissés dans l'expectative
- Bonne communication entre l'ensemble des intervenants : entre les binômes et leurs chefs d'agrès par radio, entre les chefs d'agrès et les chefs de secteur par radio ou par la voix. Bonne communication également à l'intérieur du PCC et entre le PCC et les chefs de secteurs

4- Aspects matériels/techniques

- Techniques incendies maîtrisées par les intervenants : utilisation d'échelles à main (à coulisse et à crochets), établissement de lances, binômes de sécurité, itinéraire de secours, lecture bâtementaire et vigilance sur les risques liés à la structure. Tout ceci a permis une maîtrise du feu rapide.

PARTIE 7 – POINTS DEFAVORABLES AU BON DEROULEMENT DE L'OPERATION



1- Aspects organisationnels

- CRM fixé par le CTA-CODIS sans moyen pour le gérer (Groupe CRM)
- 1^{er} groupe SAP engagé sans chef de groupe
- Pas d'information du 1^{er} engin par le CODIS des renforts engagés sur son intervention
- Pas de message d'ambiance du 1^{er} engin
- Dernier message de situation émis 1h30 après le précédent
- Pas de mise en place du canal commandement

2- Aspects environnementaux

- Immeuble inconnu par les intervenants et structure très particulière
- Les dispositifs de prévention (désenfumage) ont participé à la propagation de l'incendie.
- Fort apport calorifique d'éléments constructifs (coursives, façade polystyrène)
- Nombreux foyers
- Coursives en bois non stables au feu
- Plusieurs mises en sécurité à effectuer dès les premières minutes
- Pas de locaux à proximité pour accueillir les impliqués

3- Aspects humains

- Début de bagarre au PRV
- Difficulté d'intégration de l'infirmière VLOS dans l'organisation de l'intervention
- Nombreux impliqués et présence de beaucoup de badauds

4- Aspects matériels/techniques

- Non port de la chasuble adéquate par les échelons de commandement
- Malle « Rave-party » du VLOS incomplète (pas de couverture de survie)

PARTIE 8 – PLAN D’ACTIONS



Ce retour d'expérience ne fait pas l'objet d'un plan d'action conséquent, l'intervention s'étant déroulée de manière satisfaisante à de nombreux égards. Ce RETEX poursuit davantage l'objectif d'un partage d'expérience.

Toutefois, certains axes d'améliorations ont été dégagés et méritent une attention particulière des acteurs désignés pour leur mise en œuvre.

Objectifs	Actions	Pilotes	Echéance
Sensibiliser les personnels au risque habitation	<ul style="list-style-type: none">- Réaliser des PAO Habitation dans les CIS- Poursuivre les visites de secteurs	<ul style="list-style-type: none">-Groupement Prévention-Services formation des GT	2016
Développer les capacités des infirmiers à s'intégrer à une intervention incendie	<ul style="list-style-type: none">- Intégrer les infirmiers sur certaines manœuvres inter-centres et FMPA GOC 3/4	<ul style="list-style-type: none">-Services formation des GT-GFS	2016
Pourvoir rapidement la fonction CRM	<ul style="list-style-type: none">- Sensibiliser les chefs d'agrès à pouvoir tenir cette fonction	<ul style="list-style-type: none">-Services formation des GT-GFS	2016
Examiner les dérogations accordées aux nouveaux bâtiments d'habitation	<ul style="list-style-type: none">- Présenter chaque dérogation en amont de l'avis du SDIS en réunion départementale de préventionniste	<ul style="list-style-type: none">-Groupement Prévention	2016